

DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 octobre 2026
--

- **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

1. Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

2. CPAS - budget 2026 - Approbation de la modification budgétaire 2 ordinaire et extraordinaire

Le 29 septembre 2026, le Conseil de l'action sociale a arrêté la modification budgétaire n°2/2026 du CPAS.

Conformément à l'article 112bis de la loi organique des CPAS, le Conseil communal prend sa décision dans les quarante jours de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives. Le conseil communal peut proroger le délai qui lui est imparti pour exercer son pouvoir d'une durée maximale égale à la moitié du délai susvisé. A défaut de décision dans le délai, l'acte est exécutoire.

L'approbation peut être refusée pour violation de la loi ou lésion de l'intérêt général.

3. Fabrique d'Eglise Saint-Martin d'Assesse - Modification budgétaire n° 2 de 2026

Demande de la fabrique d'église d'Assesse d'une modification budgétaire.

Il s'agit d'ajustements internes sans complément demandé à la commune.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la modification budgétaire de la fabrique d'église.

4. Fabrique d'Eglise du Sacré-Coeur de Trieu - Budget 2027

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le budget 2027 de la fabrique d'église du Sacré-Coeur de Trieu tel que repris ci-après :

Recettes totales	202.729,85 €
Dépenses totales	202.729,85 €
Résultat comptable	0,00 €

Et prévoyant une dotation communale ordinaire de 55.422,56 € et extraordinaire de 90.000,00 €.

5. Fabrique d'Eglise Saint-Martin d'Assesse - Budget 2027 - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le budget 2027 de la fabrique d'église du Sacré-Coeur de Trieu tel que repris ci-après :

Recettes totales	77.108,24 €
Dépenses totales	77.108,24 €
Résultat comptable	0,00 €

Et prévoyant une dotation communale ordinaire de 54.009,19 €

6. Fabrique d'Eglise du Sacré-Coeur de Trieu - Modification budgétaire n° 1 de 2026

Demande de la fabrique d'église de Trieu d'une modification budgétaire.

Il s'agit d'aménagements internes, il n'y a aucun impact sur la dotation communale.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la modification budgétaire n° 1 de 2026 de la fabrique d'église du Sacré-Coeur de Trieu.

7. Modification budgétaire n°2 - 2026 - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2026 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12.179.598,05	6.164.184,64
Dépenses totales exercice proprement dit	12.075.665,39	6.224.525,50
Boni / Mali exercice proprement dit	103.932,66	-60.340,86
Recettes exercices antérieurs	1.887.334,94	411.495,95
Dépenses exercices antérieurs	80.342,34	1.854.241,63
Prélèvements en recettes	0,00	3.321.302,57
Prélèvements en dépenses	1.895.177,67	1.818.216,03
Recettes globales	14.066.932,99	9.896.983,16
Dépenses globales	14.051.185,40	9.896.983,16
Boni / Mali global	15.747,59	0,00

8. Règlement taxe additionnelle au précompte immobilier – Exercice 2027 - Approbation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le règlement relatif à la taxe additionnelle au précompte immobilier pour l'exercice 2027.

Le taux additionnel proposé est de 2600 centimes additionnels pour 2027, qui correspond au taux maxima recommandé par la circulaire budgétaire.

Le précompte immobilier est un impôt régional, c'est donc la Région wallonne qui fixe le montant de la taxe et les exonérations. La base d'imposition reste le revenu cadastral, dont la fixation reste de la compétence de l'Etat fédéral. La perception est effectuée par la Région Wallonne.

9. Règlement taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2027 - Approbation

L'article 468 du Code des impôts sur les revenus 1992 permet aux communes de fixer un pourcentage de l'impôt dû à l'Etat comprenant une fraction limitée à une décimale.

Le taux additionnel proposé est de 8,5 % pour 2027.

Le taux maxima recommandé en matière d'additionnels à l'IPP est de 8,8 %

10. Prise de participation au capital de la RCAS d'Assesse

Le Conseil communal est invité à approuver la participation financière de la Commune au capital de la Régie communale autonome (RCA), une étape nécessaire pour soutenir ses activités et renforcer sa capacité à mener des projets d'intérêt communal.

11. Demande d'ajustement du budget 2026 de la Régie des Sports d'Assesse en fonction du subside lié au prix

Le Conseil communal est invité à approuver l'ajustement du budget 2026 de la Régie Communale Autonome des Sports d'Assesse afin de tenir compte de l'augmentation du subside lié au prix, nécessaire pour couvrir les interventions communales accordées aux différents utilisateurs des infrastructures sportives communales, conformément au contrat de gestion et au plan d'entreprise 2026 de la Régie.

12. Intercommunales - législature 2024-2030 - IMIO - Assemblée générale ordinaire - 08 décembre 2026

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 2ème semestre d'IMIO qui se déroulera, en présentiel dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel – Avenue d'Ecolys, 2 à 5020 Suarlée (Namur), le 08 décembre 2026 à 18h.

Lors de la séance, les points suivants seront abordés :

- 1. Évaluation annuelle du plan stratégique.
- 2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2027.
- 3. Remplacement de Marc Barvais en qualité d'administrateur représentant la catégorie "Villes et communes" au sein du Conseil d'administration.
- 4. Groupement Autonome de Personnes (GAP) - Point d'information.
- 5. Nouvelle convention-cadre - Point d'information.

Les projets de délibérations relatifs aux points soumis à décision et leur(s) annexe(s) sont disponibles via le lien suivant : <https://www.deliberations.be/imio/>.

Les représentants

Pour ALN

1. Monsieur Gilles GRAINDORGE
2. Monsieur Xavier MULLENS
3. Monsieur Valéry GREGOIRE

Pour ACOR +

4. Monsieur Fabian DELCOURT
5. Monsieur Jean-Luc MOSSERAY

13. AVIQ - obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux - état des lieux au 31/12/25

Le Conseil communal prend connaissance de l'état des lieux établi au 31 décembre 2025 concernant l'emploi de travailleurs en situation de handicap au sein de l'administration communale, conformément aux obligations fixées par l'AVIQ, et réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances dans le monde du travail.

14. Implantation d'une cabine ORES à Sart-Bernard - Approbation de la proposition de bail emphytéotique avec ORES

Le Conseil est invité à approuver la proposition de bail emphytéotique avec ORES pour permettre l'implantation d'une cabine électrique sur le parking du football à Sart-Bernard.

15. Vente de gré à gré d'un bien communal sis rue Basse à Crupet, cadastré section C n°32K – Approbation du projet d'acte et désignation des représentants communaux

Vente du bien communal cadastré Crupet, section C n° 32K – Approbation du projet d'acte authentique et autorisation de signature en exécution de la délibération du Conseil communal du 27 août 2026.

16. Réforme du bail à ferme - Procédure de mise à l'écrit des baux oraux existants - Approbation d'une convention de constatation de date de début d'occupation (5)

Dans le cadre de la réforme du bail à ferme et de la régularisation des baux oraux existants portant sur les terres agricoles communales, il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention de constatation de la date de début d'occupation. La démarche s'inscrit dans le processus de mise à l'écrit des situations locatives agricoles entrepris par la Commune afin de renforcer la sécurité juridique des occupants et de la collectivité.

17. Réforme du bail à ferme - Procédure de mise à l'écrit des baux oraux existants - Approbation d'une convention de constatation de date de début d'occupation (6)

Dans le cadre de la réforme du bail à ferme et de la régularisation des baux oraux existants portant sur les terres agricoles communales, il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention de constatation de la date de début d'occupation. La démarche s'inscrit dans le processus de mise à l'écrit des situations locatives agricoles entrepris par la Commune afin de renforcer la sécurité juridique des occupants et de la collectivité.

18. Réforme du bail à ferme - Procédure de mise à l'écrit des baux oraux existants - Approbation d'une convention de constatation de date de début d'occupation (7)

Dans le cadre de la réforme du bail à ferme et de la régularisation des baux oraux existants portant sur les terres agricoles communales, il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention de constatation de la date de début d'occupation. La démarche s'inscrit dans le processus de mise à l'écrit des situations locatives agricoles entrepris par la Commune afin de renforcer la sécurité juridique des occupants et de la collectivité.

19. Approbation d'un plan de bornage et de délimitation relatif à la parcelle communale cadastrée Assesse, 5ième division Maillen, Section A n°2B

Approbation d'un plan de bornage et de délimitation visant à confirmer les limites existantes entre plusieurs parcelles privées et la parcelle communale cadastrée Assesse, 5e division Maillen, section A n° 2B, sans modification du patrimoine communal.

20. ORES – SELUM Eclairage public - Renouvellement de la charte d'éclairage public pour une durée indéterminée – Prévision budgétaire pour l'année 2027 – Accord de principe

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la Charte « Éclairage public » proposée par l'intercommunale ORES ASSETS afin de garantir la poursuite des services d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage public communal à partir du 1er janvier 2027, ainsi que sur les prévisions budgétaires correspondantes pour l'exercice 2027.

21. Rue de la Camousse à Assesse - Règlement Complémentaire de Circulation Routière

Pour sécuriser la rue de la Camousse à Assesse et éviter que les véhicules ne dévient de leur trajectoire dans les virages, nous proposons de diviser la chaussée en 2 bandes de circulation dans ou à l'approche des virages de cette rue en suivant l'avis technique du SPW reçu le 16 février 2026.